



Le Mans, le 07 septembre 2018

Inscription sur les listes électorales pour les élections des membres de la chambre d'agriculture 2019

Les élections pour le renouvellement des membres de la chambre d'agriculture doivent être organisées en 2019. Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation a fixé la clôture du scrutin pour les élections aux chambres d'agriculture au **31 janvier 2019**.

Un avis préfectoral ouvrant la révision des listes électorales est affiché dans les mairies de la Sarthe depuis le 1^{er} août 2018.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales à la chambre d'agriculture doivent parvenir :

- **avant le 15 septembre 2018 pour les électeurs individuels,**
- **avant le 1^{er} octobre 2018 pour les groupements,**

*à la Commission d'établissement des listes électorales
Préfecture de la Sarthe
DCL – Bureau de la réglementation générale et des élections
Place Aristide Briand
72041 LE MANS cedex 9*

Les formulaires de demande d'inscription sont téléchargeables sur les sites internet suivants :

- préfecture de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr)
- chambres d'agriculture (www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)

Les conditions requises pour être électeur sont consultables sur ces mêmes sites.

Ces documents sont également à disposition dans les mairies du département ainsi qu'au bureau des élections de la préfecture de la Sarthe.